

# Contrôles immobiliers DOSSIER DE DIAGNOSTIC **TECHNIQUE**

Le 10/06/2020



### Propriétaire et adresse du bien immobilier :

Madame DESOMBRE Joelle 10 RUE CAMI DE MOUNDI 65700 CASTELNAU RIVIERE BASSE

### Diagnostic réalisé par:

M. Anthony LEQUEUVRE Maison du Diag 4 Rue d'Isaby 65420 IBOS Tél: 07.60.07.87.68



Prestation Conclusion

Termites

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Rapport valable jusqu'au 09/12/2020

**ERP** 

Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 2 selon la règlementation parasismique 2011

Rapport valable jusqu'au 09/12/2020



Rapport DDT: page 1/31

### **Attestation sur l'honneur**

Je soussigné LEQUEUVRE Anthony de la société Maison du Diag atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles cités ci-dessous :

- « Art. R. 271-1. Pour l'application de l'article L. 271-6, il est recouru soit à une personne physique dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, soit à une personne morale employant des salariés ou constituée de personnes physiques qui disposent des compétences certifiées dans les mêmes conditions.
- « La certification des compétences est délivrée en fonction des connaissances techniques dans le domaine du bâtiment et de l'aptitude à établir les différents éléments composant le dossier de diagnostic technique.
- « Les organismes autorisés à délivrer la certification des compétences sont accrédités par un organisme signataire de l'accord européen multilatéral pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation. L'accréditation est accordée en considération de l'organisation interne de l'organisme en cause, des exigences requises des personnes chargées des missions d'examinateur et de sa capacité à assurer la surveillance des organismes certifiés. Un organisme certificateur ne peut pas établir de dossier de diagnostic technique.
- « Des arrêtés des ministres chargés du logement, de la santé et de l'industrie précisent les modalités d'application du présent article.
- « Art. R. 271-2. Les personnes mentionnées à l'article L. 271-6 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 euros par sinistre et 500 000 euros par année d'assurance.
- « Art. R .271-3. Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.
- « Art. R. 271-4. Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :
- « a) Pour une personne d'établir un document prévu aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6;
- « b) Pour un organisme certificateur d'établir un dossier de diagnostic technique en méconnaissance de l'article R. 271-1 ;
- « c) Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document mentionné aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.
- « La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal. »

LEQUEUVRE Anthony





## Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 1909/DESOMBRE/13382 REACT

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 - Février 2016

> Date du repérage : 10/06/2020 Heure d'arrivée : 15 h 30 Temps passé sur site : 01 h 30

A Désignation du ou des bâtiments
Localisation du ou des bâtiments :  Département :
Section cadastrale B, Parcelle numéro 574, Informations collectées auprès du donneur d'ordre :
☐ Présence de traitements antérieurs contre les termites
☐ Présence de termites dans le bâtiment
$\square$ Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au $1/11/2006$
Documents fournis:
Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

### B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : ..... Madame DESOMBRE Joelle

Adresse:.....3 RUE DE L AGRICULTURE 65310 HORGUES

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Autre Nom et prénom : ..... Madame DESOMBRE Joelle Adresse:...... 3 RUE DE L AGRICULTURE

**65310 HORGUES** 

### C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : .....LEQUEUVRE Anthony Raison sociale et nom de l'entreprise : ......... Maison du Diag Adresse:.....4 RUE D'ISABY 65420 IBOS

Numéro SIRET: ......**753 309 392 00011** 

Désignation de la compagnie d'assurance : ... ALLIANZ

Numéro de police et date de validité : .........55495334 / 09/09/2020

Certification de compétence C3165 délivrée par : LCC QUALIXPERT, le 02/12/2019



**1**/12 Rapport du : 10/06/2020

# D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Rez de chaussée - Entrée, 1er étage - Combles 1, Rez de chaussée - Séjour, 1er étage - salle d'eau 2, 1er étage - Combles 2, Rez de chaussée - Chambre 1, Rez de chaussée - Wc, 1er étage - Chambre 4, Rez de chaussée - salle d'eau 1, 1er étage - Combles 3, Rez de chaussée - Cuisine, 1er étage - Combles 4, Rez de chaussée - salle à manger, 3ème étage - Grenier 2, Rez de chaussée - Chambre 2, annexe - Garage, 1er étage - palier, annexe - chaufferie, 1er étage - Grenier 1, annexe - cabanon 1, 1er étage - Chambre 3, annexe - cabanon 2, extérieur - extérieur

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Rez de c	haussée
Entrée	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites



**2**/12 Rapport du : 10/06/2020

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Bati fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
salle d'eau 1	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et papier peint et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et papier peint et faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et lambris bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
salle à manger	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage et carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Plancher bois et parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	-	étage
palier	Sol - Plancher béton et chape brute	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 1	Sol - Plancher bois et parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et pierre et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - poutres bois et tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites



**3**/12 Rapport du : 10/06/2020

Rapport DDT: page 5/31

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre 3	Sol - Plancher bois et parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Combles 1	Sol - Plancher bois et parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - poutres bois et isolant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
salle d'eau 2	Sol - Plancher bois et Revêtement souple (lino)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Combles 2	Sol - Plancher bois et parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - poutres bois et isolant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Sol - Plancher bois et Revêtement souple (lino)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Combles 3	Sol - Plancher bois et parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - poutres bois et isolant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Combles 4	Sol - Plancher bois et Revêtement souple (lino)	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - parpaings et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - poutres bois et isolant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	3ème ét	tage
Grenier 2	Mur - parpaings et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - poutres bois et isolant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites



**4**/12 Rapport du : 10/06/2020

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	
Garage	Sol - Plancher béton et chape brute	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - pierre de taille et brut	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 1 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati porte 1 - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 2 - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati porte 2 - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
chaufferie	Sol - Plancher béton et chape brute	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - parpaings et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati porte - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
cabanon 1	Sol - terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - poutres bois et fibre ciment	Absence d'indices d'infestation de termites	
cabanon 2	Sol - terre battue	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - poutres bois et tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites	

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

### E. - Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiés en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- *Les termites de bois sec*, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
- *Les termites arboricole*, appartiennent au genre Nasutitermes présent presqu'exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

### Rappels règlementaires :

<u>L 133-5 du CCH :</u> Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.



**5**/12 Rapport du : 10/06/2020



Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

### **Sous-Sol - vide sanitaire (Absence de trappe de visite)**

### G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification:

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Sous-Sol - vide sanitaire	Toutes	Absence de trappe de visite
Rez de chaussée - Cuisine	Murs	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive, doublage en fibre ciment
Rez de chaussée - Séjour, Rez de chaussée - Chambre 1	Murs	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive, doublage isolant
Rez de chaussée - Wc, Rez de chaussée - salle d'eau 1, Rez de chaussée - Cuisine	Plafond	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive, doublage lambris bois

Nota: notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

### H. - Constatations diverses:

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique  Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès  Lors de la visite il a été constaté une dégradation importante du placnher bois de la chambre 2, faire vérifier la structure par un homme de l'art.  Lors d'un premier examen des lieux, il avait été repéré des indices de termites à proximité de la maison. Ces indices n'ont pu être observés à ce jour, ce qui ne signifie pas que l'infestation ait cessé.

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.



**6**/12

Rapport DDT: page 8 / 31

### I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation:

Examen visuel des parties visibles et accessibles. Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon. Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations. Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Aucun accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...):

Néant



**7**/12 Rapport du : 10/06/2020

### J. - VISA et mentions :

- Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.
- Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.
- Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.
- Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
- Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)

Visite effectuée le 10/06/2020.

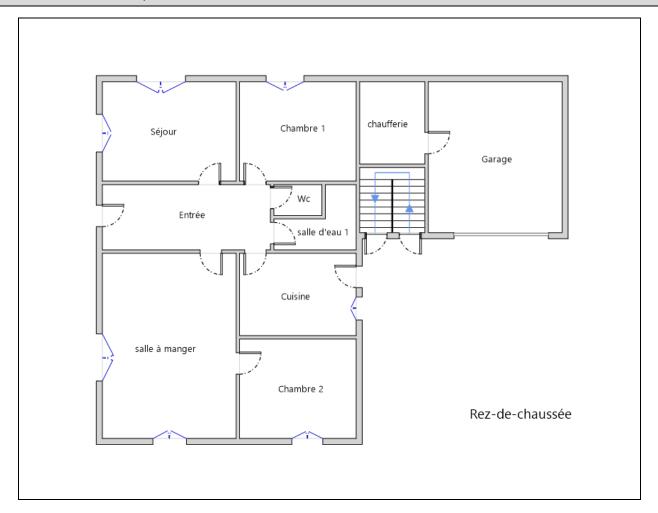
Rapport valable jusqu'au 09/12/2020

Fait à **IBOS**, le **10/06/2020** 

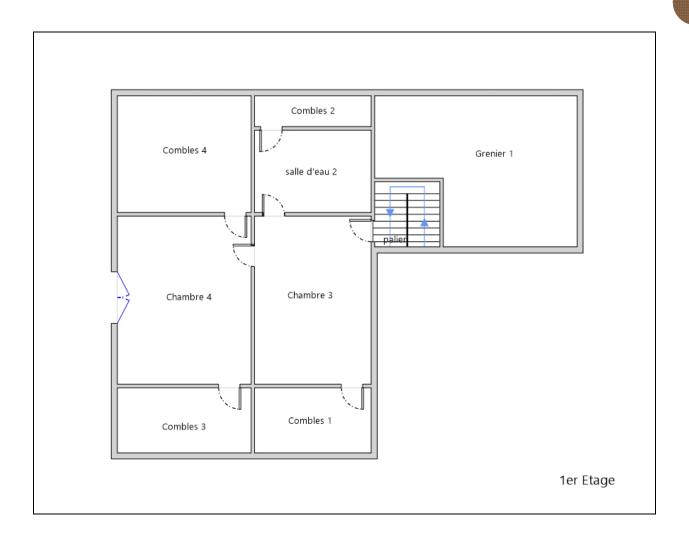
Par: LEQUEUVRE Anthony



# Annexe - Plans - croquis







### Annexe - Assurance / Attestation sur l'honneur

### Attestation d'assurance

Allianz (11)

Responsabilité Civile 55495334

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

MAISON DU DIAG 4 rue D'ISABY 65420 IBOS

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile souscrit sous le numéro 55495334, qui a pris effet le 10/09/2015.

Ce contrat a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Diagnostiqueur immobilier:

- Contrôle périodique amiante,
- Diagnostic amiante avant travaux/démolition,
- Diagnostic amiante avant-vente,
- Dossier technique amiante Partie Privative,
- Exposition au plomb (CREP),
- Recherche de plomb avant travaux,
- Diagnostic risque d'exposition au plomb dans les peintures,
- Plomb dans I 'eau,,
- Diagnostic gaz,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic Termites,
- Etat parasitaire,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Etat de l'installation intérieure d'électricité,
- Risques naturels et technologiques,
- Loi Carrez,
- Loi Boutin,
- Etats des lieux,
- Diagnostic technique SRU,
- Diagnostic sécurité piscine,
- Diagnostic accessibilité handicapés.
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Etablie à LYON, le 16/08/2019

Pour Allianz, Céline DUPORGE

sage social : 1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex, Allianz IARD : 542 110 291 RCS Paris Allianz Vie : 340 234 962 RCS Paris

1/3

92087 LA DEFENSE CEDEX





### Certificat N° C3165

### Monsieur Anthony LEQUEUVRE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.quallxpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :



Amiante sans mention	Certificat valable	Arrêté du 08 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de	
	Du 02/12/2019	conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis.	
	au 01/12/2024	d examen visuer apres travaux dans les immedibles baus.	
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation	
	Du 30/12/2019	intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.	
	au 29/12/2024	usi (muation).	
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de	
	Du 30/12/2019	performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes	
	au 29/12/2024	de certification.	
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation	
	Du 02/12/2019	intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.	
	au 01/12/2024		
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des	
	Du 30/12/2019	constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux el	
	au 29/12/2024	présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de	
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la	
	Du 02/12/2019	présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.	
	au 01/12/2024	a. 3 a. 1 a. 1 a. 2 a. 2 a. 1 a. 1 a. 1 a. 1	

Date d'établissement le lundi 30 décembre 2019

Marjorie ALBERT Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le cite internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

Tél F09 Cettification de competents est official 32 87 - www.qualixpert.com sari au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018





# **Etat des risques de Pollution des Sols (ERPS)**



Réalisé en ligne* par	Media Immo
Pour le compte de	MAISON DU DIAG
Numéro de dossier	1909/DESOMBRE/13382_REACT
Date de réalisation	10/06/2020
Localisation du bien	10 RUE CAMI DE MOUNDI 65700 CASTELNAU RIVIERE BASSE
Section cadastrale	B 574
Données GPS	Latitude 43.581103 - Longitude -0.03238
Désignation du vendeur	Madame DESOMBRE Joelle
Désignation du de l'acquéreur	

Synthèse ERPS			
Dans un rayon de 200m autour du bien	Dans un rayon entre 200m et 500m du bien	Conclusion	
		A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien :	
BASOL 0 SITE  BASIAS Actis 0 SITE  BASIAS Inconnus 3 SITES  Au total 3 SITES	BASOL 0 SITE  BASIAS Actis 2 SITES  BASIAS Terminés 0 SITE  BASIAS Inconnus 0 SITE  Au total 2 SITES	- Aucun site pollué (ou potentiellement pollué) n'est répertorié par BASOL.  2 sites industriels ou activités de service sont répertoriés par BASIAS.  2 sites sont répertoriés au total.  - MEDIA IMMO 123, rue Long life de con sizio CORRE (BODANIS SIRIE 700 075 SELFES PARVE) SIRIE 700 075 SELFES PARVE Fait le 10/06/2020	

<sup>\*</sup> Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Ce présent document n'a pour but que de communiquer, à titre informatif, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols dans un périmètre précis autour du bien.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL** 

(Gérée par le BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)



**1**/4 Rapport du : 10/06/2020

N°Vert 0 800 330 311 Courriel: contact@maisondudiag.fr



### Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

### Doit-on prévoir de prochains changements ?

<u>Oui</u>: En application du **Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015** prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de **S**ecteurs d'**I**nformation sur les **S**ols, plus communément appelés les **SIS** et seront intégrés à l'**ERNMT.** 

### Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à **titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

### **Que signifient BASOL et BASIAS ?**

- ✓ **BASOL** : **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- ✓ BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

### <u>Ou'est-ce qu'un site pollué</u>?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

### Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)



**2**/4 Rapport du : 10/06/2020

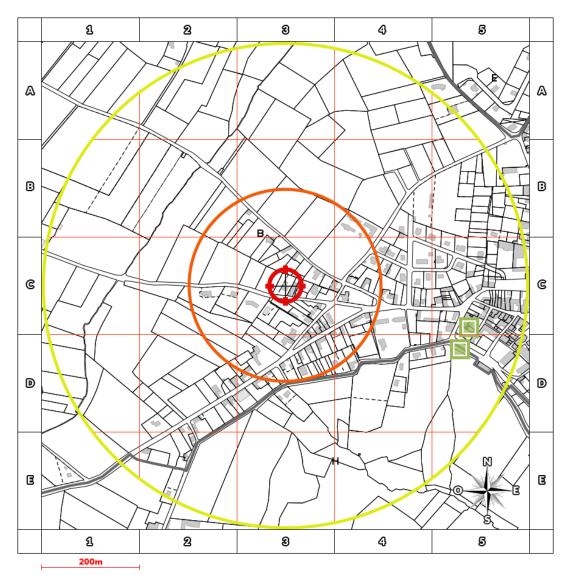
N° Vert 0800 330 311) Courriel: contact@maisondudiag.fr

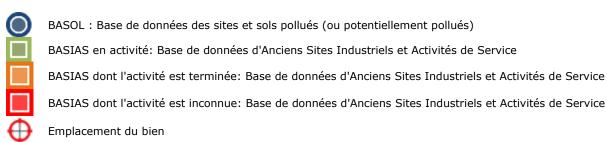
www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011 SARL Maison du Diag au capital de 10000 €uros



### Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien





Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien et représentés par les pictos  $\bigcirc$ ,  $\square$ ,  $\square$  et  $\square$ . Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.



**3**/4 Rapport du : 10/06/2020

N° Vert 0 800 330 311 Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011 SARL Maison du Diag au capital de 10000 €uros



### Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
Néant				
Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
D5	MAISON RETRAITE / TRANSFORMATEUR	Transformateur (PCB, pyralène,)	RESIDENCE DU PANORAMA DE BIGORRE CASTELNAU-RIVIERE- BASSE	380m
C5	LOUMAGNE / DLI	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	CASTELNAU-RIVIERE-BASSE	386m

Repère	Nom	Activité des sites non localisés	Adresse	Distance (Environ)
-	ZANARDO Jules / GARAGE + STATION SERVICE	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages, ateliers, mécanique et soudure	RN135 A CASTELNAU RIVIERE BASSE CASTELNAU-RIVIERE- BASSE	
-	DUSSAULT Daniel / MENUISERIE	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis	MADIRAN (RTE DE) CASTELNAU- RIVIERE-BASSE	
-	COOPERATIVE AGRICOLE DEPARTEMENTALE DS HAUTES PYRENEES (C. A. D. P. H. P. )(1), ERALIS UNION (2) / COOPERATIVE AGRICOLE, TRANSFORMATEUR	Transformateur (PCB, pyralène,)	CASTELNAU-RIVIERE-BASSE	



**4**/4 Rapport du : 10/06/2020

N° Vert 0 800 330 311 Courriel: contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr

SIRET: 753 309 392 00011 SARL Maison du Diag au capital de 10000 €uros



Etat des risques et pollutions aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement



Réalisé en ligne* par	MAISON DU DIAG
Numéro de dossier	1909/DESOMBRE/13382_REACT
Date de réalisation	10/06/2020
Fin de validité	09/12/2020

Localisation du bien	10 RUE CAMI DE MOUNDI 65700 CASTELNAU RIVIERE BASSE
Section cadastrale	B 574
Données GPS	Latitude 43.581103 - Longitude -0.03238

Désignation du vendeur	Madame DESOMBRE Joelle
Désignation de l'acquéreur	

\* Document réalisé en ligne par MAISON DU DIAG qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPO	EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PREVENTION DE RISQUES					
	Zonage règlementaire sur la sismicité : Zone 2 - Faible	-	Exposé			
	Commune à potentiel radon de niveau 3		Non Exposé			
PPRn	Inondation par crue	Approuvé	Non exposé	-		

INFO	INFORMATIONS PORTEES A CONNAISSANCE						
-	Inondation par remontées de nappes naturelles	Informatif (1)	Exposé	-			
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (1)	Non exposé	-			

<sup>(1)</sup> A ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORMATIF et n'est pas retranscrit dans le formulaire

Maison du Diag | 4 RUE D'ISABY 65420 IBOS | Tél. : 0800330311 $N^{\circ}SIREN:753\ 309\ 392\ |\ Compagnie\ d'assurance: ALLIANZ\ n^{\circ}\ 55495334$ 

Rapport DDT: page 19/31



Cet état est établi sur la n° 65-2017- 03-17-006	base des informations mis du 17/03/2017	s <b>es à disposition par a</b> mis à jour l		
Adresse de l'immeuble 10 RUE CAMI DE MOUNDI 65700 CASTELNAU RIVIERE E	BASSE	Cadastre B 574		
			squas paturals (DI	DDN\
L'immeuble est situé dans le	le au regard d'un plan d e périmètre d'un PPR N	le prevention des m	oui	non X
prescrit	anticipé	approuvé	date	
Si oui, les risques nature	els pris en considération sont	liés à :		
Inondation	Crue torrentielle M	ouvement de	Avalanche	
Sécheresse	Cyclone	Remontée de Feu	x de forêt	
Séisme	Volcan	Autre		
	rence permettant la localisation de l'in		s pris en compte	
	micité, Inondation par cru		DDD!	
	r des prescriptions de travaux de		_	non X
	par le règlement du  ou des PPR		oui	non
	le au regard d'un plan d	e prévention des ri	sques miniers (PP	
L'immeuble est situé dans le	· —		oui	non X
prescrit	anticipé	approuvé	date	
Si oui, les risques nature  Mouvements de	els pris en considération sont	liés à :		
terrain	Autre			
Extraits des documents de référ	rence permettant la localisation de l'in	mmeuble au regard des risques	s pris en compte	
Voir Liste des Cartes po	our les Risques naturels			
L'immeuble est concerné pa	ir des prescriptions de travaux da	ans le règlement du  ou des	oui	non X
si oui, les travaux prescrits	par le règlement du  ou des PPR	miniers ont été réalisés	oui	non
Situation de l'immeub	le au regard d'un plan d	e prévention des ri	sques technologiq	ues (PPRT)
L'immeuble est situé dans le	e périmètre d'un PPRt <b>prescrit</b> e	t non encore approuvé	oui	non X
	giques pris en considération dans			
Effet toxique	Effet Effet de ermique surpression		Risquedustrie	
	ici ilique surpression	211	I	
L'immeuble est situé dans le	e périmètre d'exposition aux risq	ues d'un PPRt <b>approuvé</b>	oui	non X
L'immeuble est situé en sec	teur d'expropriation ou de délais	sement	oui	non
L'immeuble est situé en zon	ne de prescription		oui	non X
Si la transaction concern	<b>e un logement</b> , les travaux pre	scrits ont été réalisés	oui	non
	erne pas un logement, l'informa			non
l'immeuble est expose ainsi que location	e leur gravité, probabilité et cinétique,	est jointe à l'acte de vente ou	au contrat de	
Situation de l'immeub	le au regard du zonage	sismique règlement	taire	
L'immeuble se situe dans une	e commune de sismicité classée	en		
	Zon		zone 3 zone 4	zone <b>5</b>
	tro fa	ès faible ible	modérée moyenn	e forte
Situation de l'immeubl	le au regard du zonage	règlementaire à po	tentiel radon	
L'immeuble se situe dans une	e commune à potentiel radon de	niveau 3	oui	non X
Information relative à	la pollution de sols			
	ur d'information sur les sols (SIS)	)	NC* oui	non X
	boration par le représentant de l'Etat d			
Information relative a	ux sinistres indemnisés	par l'assurance sui	ite à une catastrop  * catastrophe naturelle m	
L'information est mentionné	ée dans l'acte de vente		oui X	
vendeur – acquéreur				
Vendeur	Madame DESOMBRE Joelle			
Acquéreur				



## Liste des arrêtés de catastrophes Naturelles

en date du 10/06/2020

### Déclaration de sinistres indemnisés

Préfecture : Hautes-Pyrénées

Adresse de l'immeuble : 10 RUE CAMI DE MOUNDI 65700 CASTELNAU RIVIERE BASSE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Types de catastrophe	Date de début	Date de fin	Publication	30	OUI	NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982		
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1994	30/09/1996	12/05/1997	25/05/1997		
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999		
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009		

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance l'immeuble à fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évènements

Etabli le://	Signature / Cachet en cas de prestataire ou
Vendeur: Madame DESOMBRE Joelle	Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Maison du Diag | 4 RUE D'ISABY 65420 IBOS | Tél. : 0800330311  $N^{\circ}SIREN$  : 753 309 392 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ  $n^{\circ}$  55495334

**3/10**Rapport du :

Rapport DDT : page 2129 31



# **Extrait cadastral**

Département	Hautes-Pyrénées	Section	В	Extrait de plan, données
Commune	CASTELNAU RIVIERE BASSE	Parcell e	574	IGN, Cadastre.gouv.fr

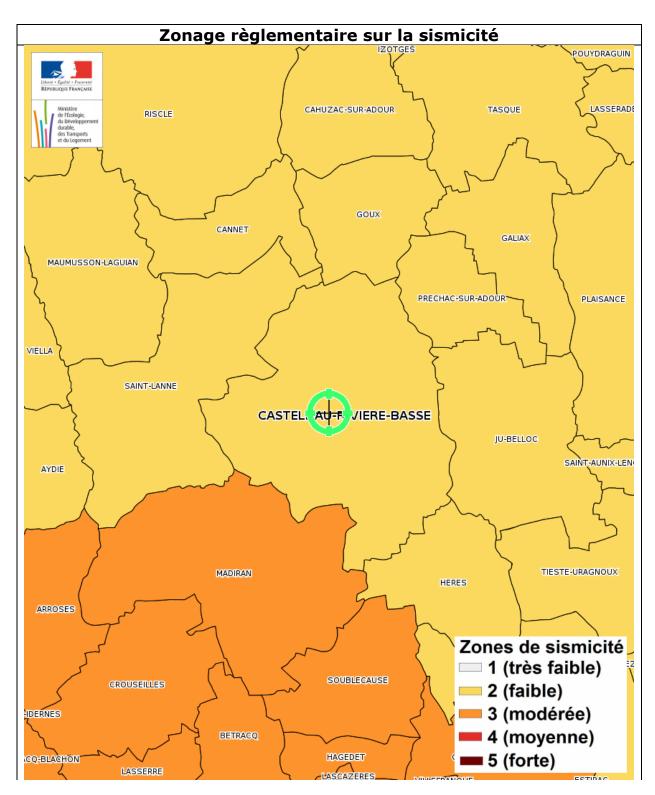
### Parcelle(s) supplémentaire(s) :



Maison du Diag | 4 RUE D'ISABY 65420 IBOS | Tél. : 0800330311 $N^{\circ}SIREN:753\ 309\ 392\ |\ Compagnie\ d'assurance: ALLIANZ\ n^{\circ}\ 55495334$ 

**4/10**Rapport du :
Rapport DDT : page/2929/31



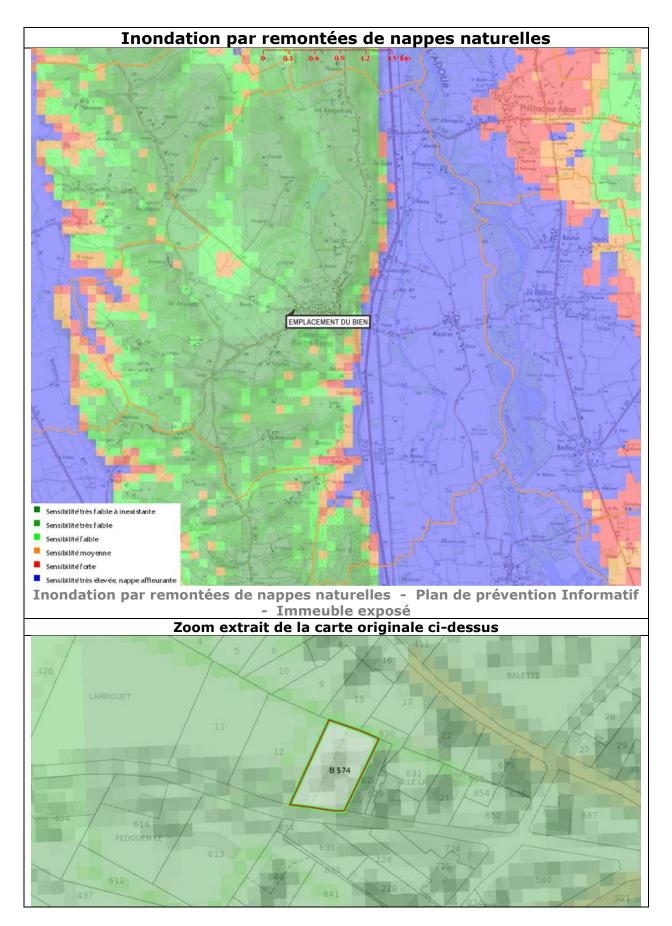


Maison du Diag | 4 RUE D'ISABY 65420 IBOS | Tél. : 0800330311  $N^\circ SIREN$  : 753 309 392 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ  $n^\circ$  55495334

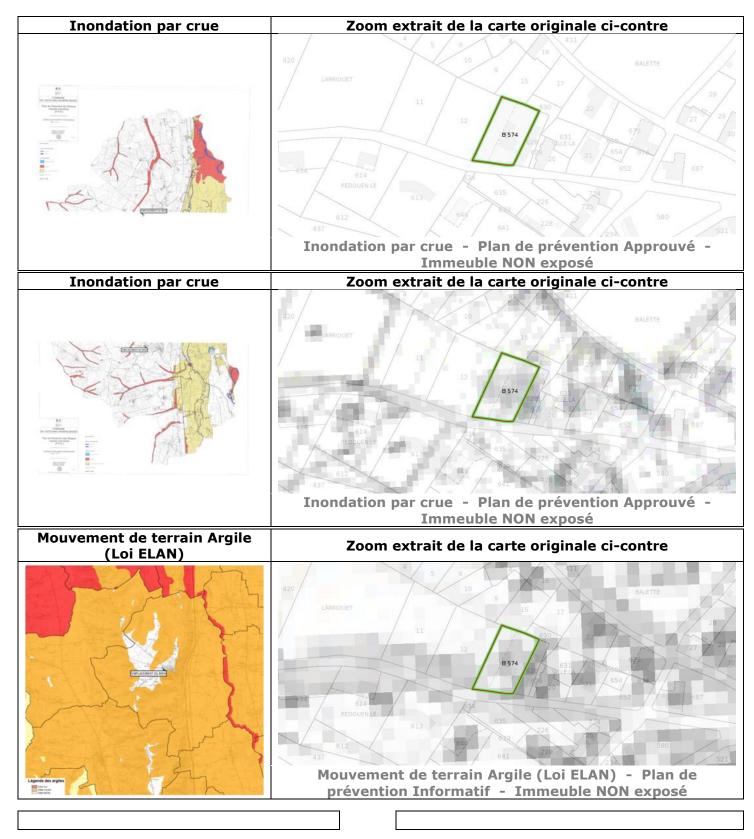
**5**/10 Rapport du :

Rapport DDT: page 239 31









### Annexes - Arrêtés





### PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

Service interministériel de défense et de protection civiles

Pôle protection civile

### ARRETE Nº:

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

### La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

### ARRÊTE

### ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

### ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../..

Horaires: Difference des tires (du handi on jeunt 8830-12h/1850-1860), le vembral 8630-12h) - Autres bureaux (du handi on vendredi 9h-12h/14h-16h39)

Préfecture - Place Charles de Gaulle -- CS 61350 -- 65013 TARBES Cedex 9 -- Tél : 05 62 56 65 65 -- Télécopie : 05 62 51 20 10 courriel : prefecture@handes-prececes.geon.fr -- Site Internet : www.handes-pyrences.goov.fr

107

Préfecture Hautes-Pyrenees - 65-2017-03-17-006 - AP IAL mars 2017

Maison du Diag | 4 RUE D'ISABY 65420 IBOS | Tél. : 0800330311 N°SIREN : 753 309 392 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ n° 55495334

**8/10**Rapport du :
Rapport DDT : page 26/36/31

### Annexes - Arrêtés



- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

### Article 3 -

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

### Article 4 -

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

### Article 5.

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tarbes, le

1 7 MARS 2017

Béatrice LAG

2/16

Maison du Diag | 4 RUE D'ISABY 65420 IBOS | Tél.: 0800330311

 $N^{\circ}SIREN$  : 753 309 392 | Compagnie d'assurance : ALLIANZ n° 55495334

### Annexes - Arrêtés



Communes	DDD		Descrit	Risque						Sismicité			
	PPR	Approuvé	Prescrit	I	С	M	A	F	RGA	1	2	3	4
BURG												х	
BUZON												х	
CABANAC	2	х		Х					X			х	
CADEAC													х
CADEILHAN TRACHERE													х
CAHARET												х	
CAIXON	1	х		х								х	
CALAVANTE												х	
CAMALES												х	
CAMOUS	1		х	х	х	х	х						х
CAMPAN	1	х		х	х	х	х						×
CAMPARAN													х
CAMPISTROUS												х	
CAMPUZAN	1	x							х			х	
CANTAOUS												х	
CAPVERN													X
CASTELBAJAC	1	х							х			х	
CASTELNAU MAGNOAC	1	х							х			x	
CASTELNAU-RIVIERE- BASSE	1	х		х							х		
CASTELVIEILH	1	х							X			х	
CASTERA LANUSSE												х	
CASTERA LOU	1	х							х			х	
CASTERETS	1	х							х		х		
CASTILLON													x
CAUBOUS	1	х							х			х	
CAUSSADE-RIVIERE	1	х		х								х	
CAUTERETS	1	х			х	х	х						х
CAZARILH													х
CAZAUX DEBAT													х
CAZAUX FRECHET ANERAN CAMORS													x
CHELLE-DEBAT	2	x		х					х			х	
CHELLE SPOU													x
CHEUST													х
CHEZE	1		х		х	х	х						x
CHIS												х	
CIEUTAT													х
CIZOS	1	х							х			х	1000

7/16



# Localisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Réalisé en ligne* par	Media Immo
Pour le compte de	MAISON DU DIAG
Numéro de dossier	1909/DESOMBRE/13382_REACT
Date de réalisation	10/06/2020

Localisation du bien	10 RUE CAMI DE MOUNDI 65700 CASTELNAU RIVIERE BASSE
Section cadastrale	B 574
Données GPS	Latitude 43.581103 - Longitude -0.03238

Désignation du vendeur	Madame DESOMBRE Joelle
Désignation du de l'acquéreur	

<sup>\*</sup> Document réalisé par Media Immo, sous sa seule responsabilité ; Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les différentes bases de données soient à jour.

### **RÉFÉRENCES**

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

### **GÉNÉALOGIE**

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

### **QUALITÉ DES DONNÉES**

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée (CC), à l'adresse postale (AP), à leurs coordonnées précises (CP) ou leur valeur initiale (VI).

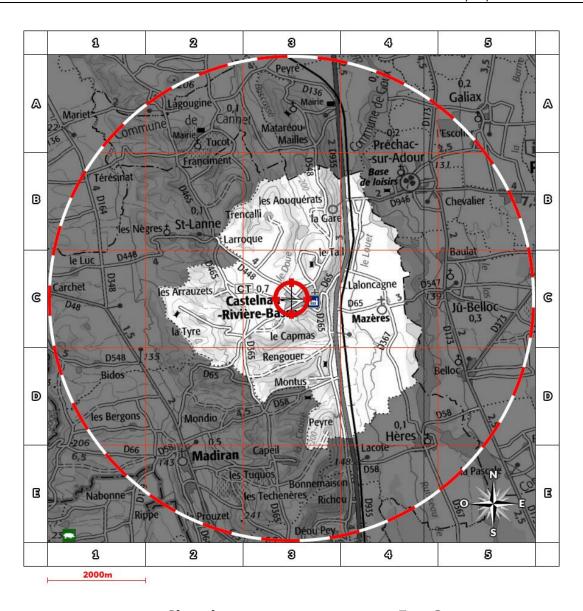
Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, les informations rendues publiques par l'Etat.

Maison du Diag | 4 RUE D'ISABY 65420 IBOS | Tél.: 0800330311 N°SIREN: 753 309 392 | Compagnie d'assurance: ALLIANZ n° 55495334



# Cartographie des ICPE

Commune de CASTELNAU RIVIERE BASSE - Réalisé en date du 10/06/2020



### <u>Légende</u>



Usine Seveso

Usine non Seveso

Carrière

Elevage de porc

Elevage de bovin

Elevage de volaille

Emplacement du bien

### **Situation**

AP Adresse Postale

**CC** Centre de la commune

**CP** Coordonnées Précises

VI Valeur Initiale

### **Etat Seveso**

NS Non Seveso

**SSH** Seveso Seuil Haut

SSB Seveso Seuil Bas

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement situés à moins de 5000m du bien et représentés par les pictos , , , , , et et ...) Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.



# Inventaire des ICPE situées sur la commune de CASTELNAU RIVIERE BASSE et à moins de 5000m du bien

	Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	SEVESO
<b>#</b>	C3	VI	CASTELNAU CEREALES SARL	Quartier les Prairies RD 935 65700 CASTELNAU RIVIERE BASSE	En fonctionnement Enregistrement	NS